

Pour le confort et la sécurité

La signature d'une convention entre l'association Eliad et la municipalité a eu lieu en mairie en présence de Jean-Louis Sauviat, maire, Dominique Goux, 1er adjoint et Blandine Cartier, chef de service à Eliad.

Attentive aux conditions de vie des aînés domiciliés sur le territoire, « la commune a souhaité apporter sa contribution pour que le maintien à domicile puisse se faire dans le bien-être, le confort et la sécurité », précise Jean-Louis Sauviat.

Ce partenariat formalisé sous forme de convention facilite l'accès à la téléassistance pour les personnes âgées, handicapées ou malades. Ainsi, les frais d'installation s'élevant à 30 €, seront pris en charge par la



■ La convention a été signée en présence de Dominique Goux, Blandine Cartier et Jean-Louis Sauviat, ici de gauche à droite.

commune. L'abonnement restant à la charge du bénéficiaire.

Blandine Cartier explique

que « l'abonné sera équipé d'un bracelet ou d'un collier émetteur relié à une centrale qu'il pourra contacter par

simple pression d'un bouton. L'opérateur, en retour, entrera en contact vocal avec le bénéficiaire par l'intermédiaire d'un combiné relié au téléphone du domicile ». Si besoin, c'est un contact figurant dans le comité de voisinage, défini lors de la souscription au service, qui se déplacera pour rendre visite au bénéficiaire. L'association compte actuellement 400 abonnés à ce service de téléassistance sur les départements du Doubs et de la Haute-Saône. Les habitants souhaitant bénéficier de ce service peuvent se rapprocher de la mairie qui les orientera vers les services chargés de la souscription de l'abonnement.